

A.G. du DM103 29 mai 2021

Explications de la Gouvernance du D103EST sur les 27 motions

La procédure

Date des **votes des motions du DM 103** : samedi 29 mai 2021 de 10h à 14h.

Le 23 avril 2021 : les Présidents des Clubs sont destinataires par courriel (copie aux secrétaires de Clubs et aux PZ)

- 1- Du nombre de délégués établi pour le Club
- 2- De la demande d'accréditation

Le Président du Club transmet le(s) nom(s) de son (ou ses) délégué(s) par courriel à vote2021@lions-france.org, **avant le 22 mai minuit**

A l'issue de la période d'accréditation (du 23 avril au 22 mai minuit), chaque délégué recevra par courriel un lien personnel et les instructions qui lui permettront d'exprimer le vote de son Club

Le samedi 29 mai 2021 entre 10h00 et 14h00, les délégués expriment leurs votes.

Les Gouverneurs, Gouverneurs élus et délégués de la Commission des Statuts sont destinataires en copie des documents adressés aux Clubs de leur District

Assemblée Générale Extraordinaire : modifications des statuts *4 motions*

Détail des 4 motions

Motion N°1

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 : OBJET SOCIAL

Explication du District

Ajouts relatifs aux possibilités de faire des dons à des institutions d'intérêt général.
Un bureau de moyens dit "Secrétariat général" sera mis à la disposition des Gouverneurs au Siège social et dont la charge incombe également à l'ensemble des clubs des Districts.

Objectif : reconnaissance du statut « Association reconnue d'Intérêt Général »
Cela permettra de délivrer des reçus fiscaux à ses membres.
<https://www.economie.gouv.fr/cedef/association-reconnue-interet-general>

Motion N°2

REECRITURE DE L'ARTICLE 12-1 : COTISATIONS

Explication du District

- Réécriture complète afin d'expliciter les 3 différents budgets : *budget de fonctionnement, budget d'activités de service, budget d'investissement, et les cotisations afférentes.*
- La cotisation service sera votée.

Afin de fournir les ressources nécessaires au financement du budget des activités de service, la cotisation des membres sera scindée pour faire apparaître une part service et une part fonctionnement. **On ne pourra pas décider des comités ou associations bénéficiaires de ce budget.**

Motion N°3

MODIFICATION DE L'ARTICLE 12-3 : GESTION DES FONDS

Explication du District

Les excédents de chaque budget (fonctionnement, activités de service et investissements) devront rester dans leur budget respectif.

Impossibilité de fongibilité entre les 3 lignes budgétaires.
En aucun cas, le déficit d'un budget ne pourra être comblé par un autre.

Motion N°4

MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 : MISE A JOUR DES STATUTS

Explication du District

Reformulation des mises à jour pour rester conforme aux statuts internationaux qui prévalent toujours sur les statuts de District et District Multiple.

Respect de l'obligation de conformité aux statuts internationaux reformulé

Assemblée Générale Ordinaire : 23 motions

[Détail des 23 motions](#)

Motions de la Commission Nationale des Statuts & Assurances :

Règlement Intérieur : 7 motions

Motion N°1

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7-2 : CONVENTIONS ET CONTRATS

Explication du District

Texte ajouté :

Le Président du Conseil et le Conseil des Gouverneurs ne doivent pas encourir d'obligation qui mette les budgets en déséquilibre ou crée des déficits lors de l'année d'exercice en cours.

Un ajout au fait que c'est le Conseil des Gouverneurs qui a le pouvoir de valider conventions ou contrats.

Motion N°2

MODIFICATION DE L'ARTICLE 8-6 : COMMISSION NATIONALE DES FINANCES

Explication du District

La commission donne son avis sur : le budget de fonctionnement, **le budget d'activités de service**, le budget d'investissement et le plan de financement. Son avis est porté à la connaissance des Districts. **Elle examine en plus les éventuels budgets rectificatifs**

Ajout du budget activités de service et éventuels budgets rectificatifs

Motion N°3

MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 : COMITES TECHNIQUES NATIONAUX

Explication du District

Création d'un nouveau comité technique « Comité des Délégués en Système d'Information » (CDSI) placé sous la responsabilité du Conseil des gouverneurs. Son rôle est consultatif.

Ce comité Technique aura un rôle de conseil, de veille technologique et de partage des bonnes pratiques.
Différent des Commissions nationales finances et statuts-assurances.

Motion N°4

CREATION D'UN NOUVEL L'ARTICLE 10-2 :

Explication du District

SELECTIONS DES CANDIDATS EMS, EME ET EML

Le Président du Conseil, président de la SMA de l'année N doit lancer l'appel à candidature année N+1, pour ces 3 postes.
Un comité de sélection de 5 membres fait les propositions.
Leur mandat est d'un an renouvelable.

Le choix des candidats n'était pas formalisé dans le Règlement Intérieur

Motion N°5

CREATION D'UN NOUVEL L'ARTICLE 11 : MANQUEMENT AUX REGLES DE BONNE CONDUITE

Explication du District

Tout manquement aux règles de bonne conduite (mise en cause malveillante sur les réseaux et médias) peut faire l'objet d'un signalement au Conseil des Gouverneurs. Une commission proposera éventuellement une mesure de radiation ou d'exclusion selon les dispositions statutaires

Cet article s'ajoute à la procédure de résolution des litiges prévue dans les textes internationaux.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 (PRECEDEMMENT ARTICLE 12) : PREROGATIVES Explication du District

Motion N°6

L'AGO vote les budgets prévisionnels et ne se contente pas d'en prendre connaissance.

Par contre elle ne vote plus les subventions aux associations : elles seront dans le budget « activités de service »

Nouveauté : nous votons la cotisation, mais aussi les 3 budgets :

- budget de fonctionnement,
- budget d'activités de service,
- budget d'investissement

MODIFICATION DE L'ARTICLE 13-2 (PRECED. 12-2) :

Explication du District

QUITUS ET VOTE DES COTISATIONS

Motion N°7

Orthographe : Mise au pluriel des budgets

La cotisation assurance sera appelée individuellement

Nous passons d'un budget qui incluait tout à 3 budgets.

Apparition dans appels de cotisation, du coût de l'assurance par membre.

Motions de la Commission Nationale des Finances :

14 motions

Motion	APPROBATION DES COMPTES 2019-2020	Explication du District
N°1	Résultat : Excédents de 384.489,81 € Dotation aux fonds dédiés 308.000 €	La pandémie a fortement réduit les réunions, formations, conventions présentes.
N°2	QUITUS 2019-2020 R.A.S.	R.A.S.
N°3	APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE ET A L'ARTICLE 7-2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DM103 Le commissaire aux comptes a vérifié les conventions : OK	R.A.S.
N°4	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019-2020 Réserves de fonctionnement pour : 338.851,11€ Réserves Revue Lions pour : 45.638,70€	R.A.S.
N°5	FONDS DEDIES LCIF Un fonds dédié « LCIF » qui sera affecté par cette dernière à la Campagne 100 d'une somme de 250.000€ qui sera prélevée du compte Réserves de fonctionnement	En proposant au vote l'affectation de 250 000 €, le Conseil des gouverneurs 2019-20 propose aux Lions Français de s'inscrire activement dans la campagne 100 en soutien aux actions internationales du Lions Clubs. Les instances internationales ont clairement indiqué qu'un excédent de fonds administratifs peut être utilisé à des fins caritatives s'il est alloué de manière appropriée par le District Multiple.
N°6	REDUCTION DE LA COTISATION DM103 DU 2^{EME} SEMESTRE 2020-2021 ET EXONERATION DE TOUTES LES COTISATIONS (AU PRORATA) TOUT NOUVEAU MEMBRE INSCRIT ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2021 Réduction de la cotisation de fonctionnement du DM du 2ème semestre 2020-2021 de 10 € par membre qui passe de 28.35€ à 18.35€ et de 14.18€ à 9.18€ pour la cotisation famille. Exonération pour tout nouveau membre inscrit entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2021 de toutes cotisations.	10 € déduits de l'appel à cotisation de juillet 2021

<p>N°7</p>	<p>REVISION DU BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 Validation du budget de fonctionnement révisé tel qu'il est présenté ce jour.</p>	<p>R.A.S.</p>
<p>N°8</p>	<p>REVISION DE LA COTISATION DE FONCTIONNEMENT 2020-2021 Suite aux modifications statutaires précédemment votées et à la projection de dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice, décide de réduire la cotisation de fonctionnement de 4,17 € pour la fixer à 42,53 €.</p>	<p>Cette motion 8 et la motion 10 sont complémentaires</p>
<p>N°9</p>	<p>BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIVITES DE SERVICE 2020-2021 Affectation de 100 555,38 € à une activité de service destinée à réaliser des forages de puits d'eau potable au TOGO, sous la responsabilité de la LCIF, activité proposée et validée par le conseil des Gouverneurs du 23 juillet 2020 - Validation du budget des activités de service tel qui est présenté ce jour.</p>	<p>L'action TOGO proposée par le Conseil des Gouverneurs (326 416 €) était d'un montant trop élevé pour être couverte avec les dons des clubs et une action « chocolats » dont 18% des ventes revenait à l'action. L'affectation de 100 555 € vient combler le manque.</p>
<p>N°10</p>	<p>COTISATION DES ACTIVITES DE SERVICE 2020-2021 Cotisation spécifique « activités de service » de 4,17 € per capita dans budget activités de services</p>	<p>Voir Motion N° 8</p>
<p>N°11</p>	<p>BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022 Montant des produits et des charges du DM s'élevant à 1 618 795 € et 160 100 € pour la revue LION. Le budget de fonctionnement du DM est à l'équilibre après une reprise sur fonds dédiés de 158 000 €. Le budget d'investissement du DM s'élevant à 95 000 €, sera financé sur fonds propres.</p>	<p>Détails dans revue LION d'avril-mai</p>
<p>N°12</p>	<p>COTISATIONS 2021-2022 Montant de la cotisation globale de l'exercice 21-22 qui s'élèvera à 60,20 €. Cette cotisation globale se décompose en : - Cotisation fonctionnement : 56,70 € - Abonnement à la revue LION : 3,50 € <i>La cotisation famille de 31,85 € qui en découle se décompose en :</i> - Cotisation fonctionnement : 28,35 € - Abonnement à la revue LION : 3,50 € A cette cotisation globale s'ajoute les cotisations per capita des actions de service suivantes : - MEDICO 2,00 € - CIF 3,50 € Ainsi que l'appel d'une prime d'assurances per capita de 2,30 €.</p>	<p>Cotisation = 56,70 Revue LION = 3,50 Assurances = 2,30 CIF = 3,50 Médico = 2,00</p> <p>TOTAL annuel = 68 € <i>Montant identique à 2020-2021</i></p>
<p>N°13</p>	<p>FONDS DEDIES AUX MANIFESTATIONS INTERNATIONALES Le total du compte fonds dédiés à un Forum Européen s'élèvera à 226 765 €. C'est le regroupement d'autres fonds.</p>	<p>Le DM ne disposait pas de fonds dédiés qui permettent de candidater pour accueillir des manifestations internationales</p>
<p>N°14</p>	<p>RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT Décision de renouveler pour une durée de six exercices le mandat des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)</p>	<p>RAS</p>

Motions Proposées par le Conseil des Gouverneurs

2 motions

Explication du District

N°1	RECONNAISSANCE ASSOCIATION FILLE Le Conseil des Gouverneurs demande à l'Assemblée Générale de reconnaître la qualité d'Association Fille à l'Association « Agir pour la lecture Vaincre l'illettrisme Lions Clubs de France »	Cette motion est en contradiction avec l'objectif de développer les actions 100% Lion !
N°2	ORGANISATION D'UN FORUM EUROPEEN, EUROPAFORUM, EN FRANCE Demande aux Lions de France d'accepter que le Forum Européen, Europaforum, ait lieu à Bordeaux en 2024 ou 2025 sous la présidence de Nicole MIQUEL-BELAUD, Directrice Internationale assisté de Claude MERMET, Commissaire général.	Bordeaux est géographiquement très mal placé en France pour accueillir un forum européen (20.000 Lions dans un rayon de 600km) alors que Strasbourg avait candidaté (120.000 Lions dans un rayon de 600km) mais n'a pas été retenu ! Pourquoi le choix d'une ville n'est-il pas soumis aux votes des membres puisqu'ils doivent contribuer et valider le budget (voir Motion N° 13) ?
C'EST FINI !		